

# Conseil Municipal De Hanvoile

## COMPTE RENDU SOMMAIRE

**Affiché en application de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Locales**

L'an deux mil vingt-deux, le deux décembre à vingt heures trente, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Laurent DANIEL, maire.

**PRÉSENTS** : M. Daniel, M. Gille, M. Boucher, M. Beeuwsaert, M. Maron, M. Hédin, Mme Bellu, Mme Tribouillet, Mme Parmentier, Mme Bellay, Mme Dewulf

**ABSENTS** : M. Renard (pouvoir à M. Daniel), M. Maugez (pouvoir à M. Gille), M. Ferdoelle (pouvoir Mme Bellu), M. Péron

**Madame Séverine BELLU est nommée secrétaire de séance.**

Monsieur le maire demande s'il y a des observations sur le compte rendu de la séance du 23 Septembre 2022. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

### **Procès-Verbal 6.2022**

#### **RAPPORT ANNUEL DU SIEAB SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE EXERCICE 2021 :**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport annuel 2021 du SIEAB sur le prix et la qualité de l'eau. Le conseil municipal, après en avoir pris connaissance, prend acte dudit rapport. Monsieur le Maire rappelle que le rapport est à disposition des habitants pendant une durée de 2 mois.

#### **SCHEMA DIRECTEUR DE GESTION DES EAUX PLUVIALES :**

Dans le cadre du PLUi-H, la société ingetec a été missionnée par la CCPV pour réaliser un Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales sur le territoire de la commune, comprenant une cartographie du fonctionnement hydraulique et des zones présentant des risques d'inondation.

Le conseil municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir pris connaissance, décide d'approuver la cartographie du zonage d'aléa inondation.

#### **REVALORISATION RACCORDEMENT ASSAINISSEMENT :**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée, que par délibération du 03 décembre 2021, le montant du raccordement à l'assainissement collectif avait été fixé à 5 041,62 €. Vu l'indice TP10a pour l'année 2022, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de demander pour chaque nouveau raccordement à l'assainissement une participation d'un montant de 5 399,57 €.

#### **ÉCLAIRAGE PUBLIC - AÉRIEN :**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que les lampes sodium et mercure doivent être remplacées par des lampes de nouvelle génération sur les zones d'éclairage public suivants : rue St Georges – rue Farite - Grande Rue à partir de l'église en direction de Beauvais - rue Adam - rue Rouge - rue Lambert - rue des Thuyas - rue Marin - rue de Villebray et rue du Château.

Monsieur le Maire précise que le financement peut être effectué par fonds de concours entre le SE60 et la commune. Monsieur le Maire présente la proposition financière du Syndicat d'Énergie de l'Oise soit un coût total de 68 595,67€ et un reste à charge pour la commune de 11 575,52€ après subvention.

Le conseil municipal, après en avoir pris connaissance, accepte la proposition financière du Syndicat d'Energie de l'Oise et décide de procéder aux travaux.

### **PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES SUR LE COMPTE DE LA TRÉSORERIE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de délibérer sur les dépenses pouvant être payées sans ordonnancement, sans ordonnancement préalable ou avant service fait pour les dépenses suivantes : le remboursement d'emprunts, le remboursement de lignes de trésorerie, les abonnements et consommations de carburants, les abonnements et consommations d'eau, les abonnements et consommations d'électricité, les abonnements et consommations de téléphone fixe et internet. Le conseil municipal émet un avis favorable à cette proposition.

### **DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA CRÉATION D'UN LOCAL POUR L'AGENCE POSTALE COMMUNALE :**

Monsieur le Maire rappelle à son conseil municipal, qu'au vu des travaux qui seront réalisés dans le bâtiment de l'OPAC où se situe l'Agence Postale Communale, il est nécessaire trouver un local de substitution. Monsieur le Maire propose de transformer le logement se situant dans la cour de la mairie afin d'y accueillir définitivement cette dernière et maintenir ce service public.

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire, afin de réaliser cette opération, de solliciter l'aide de l'État et du Conseil Départemental de l'Oise. La dépense liée à la réalisation de ces travaux du site est estimée à **27 938,70 € HT**.

Le conseil municipal décide de réaliser les travaux de création d'une Agence Postale Communale et autorise Monsieur le Maire à solliciter à cet effet une subvention auprès des services.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

Monsieur le Maire informe que la demande de subvention auprès de la Préfecture concernant la remise aux normes de la station d'épuration et les réseaux est refusée pour cause de double emploi avec les subventions de l'agence de l'eau déjà attribuées. Les premiers travaux commenceront à partir du mois de février pour 8 mois environ.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une nouvelle étude a été demandée pour les travaux d'aménagement de trottoirs Rue Adam.

Madame Bellu informe que les 2 manifestations en partenariat avec la Médiathèque Départementale de l'Oise, le concert du 26 octobre et les « Contes d'Automne » du 8 novembre, ont été un succès. La lettre au Père Noël organisée à la bibliothèque le 30 novembre a eu également une bonne participation avec 11 enfants.

Monsieur Gille informe que la 2ème portion de remise en état du chemin communal, chemin des Vaux, a été réalisée.

Monsieur Gille invite les membres de la commission voirie à une réunion le samedi 14 janvier 2023.

Ne restant plus rien à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close à 22h53.

 Le Maire,  
Laurent DANIEL

